

# COURSE AUTOMOBILE CIRCUIT DE MÉRIGNAC

## Dimanche 26 Septembre 2010



[www.asacm.com](http://www.asacm.com)

# SLALOM POURSUITE de MÉRIGNAC

Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**

**asa**  
circuit de mérignac

COUPE  
DE FRANCE DES  
SLALOMS



*l'imprimerie* MAGNIER - LANGON

Crédits photos Pascal Photos





ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE  
CIRCUIT DE MERIGNAC  
Rue Marcel Issartier- 33700 MERIGNAC  
Tél. 06 83 50 21 68- FAX : 05 56 59 19 50

## Règlement Particulier

du

12<sup>ème</sup> SLALOM-POURSUI TE

De

MERIGNAC

Le 26 septembre 2010

# **ATTENTION**

**Le niveau sonore maximal autorisé**  
**est de 100 dbA.**

L' Association Sportive de Mérignac organise le 26 septembre 2010 un Slalom Poursuite.  
Cette épreuve comptera pour :

- la Coupe de France des Slaloms 2011
- le Championnat d'Aquitaine du Sport Automobile
- le Challenge des Commissaires du Comité d'Aquitaine du Sport Automobile

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le N° R323 en date du 17/06/2010 et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation N° R323 en date du 17/06/2010.

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

### **1.1p Officiels :**

		<u>ASA</u>	<u>N° de Licence</u>
Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Renée JECKER	1004	11119
Membres :	Xavier VAUCIEUX	1706	32991
	Frédéric DUCROCQ	1004	19399
Directeur de Course :	Patrick ORILLAC	1004	14992
Directeur de Course Adjoint :	Philippe DANIEL	1004	50805
Commissaire Technique Responsable :	Paul GIBISSIER	1004	19279
Commissaires Techniques :	Claude PINA	1004	13191
	Alexandre FOURCADE	1006	28760
Chargé des Relations avec les concurrents :	Jacques COURMONTAGNE	1004	11849
Chronométreurs :	Monique BOUGEOIS	1004	132559
	Frédéric DUCROCQ	1004	19399
Responsable des Commissaires :	Jean-Pierre PORTE	1004	179208

### **1.2p Horaires :**

- Clôture des engagements le 23 septembre 2010 à 24 heures.
- Publication de la liste des engagés le 26 septembre 2010 à 9H15.
- Les concurrents du Groupe LOISIR sont soumis aux mêmes obligations que les autres concurrents.

**L'accès au circuit n'est pas  
autorisé avant le dimanche 6h30**

- Vérifications Administratives le 26 septembre 2010 de 6H30 à 9H.

Lieu : Circuit de Mérignac.

- Vérifications Techniques le 26 septembre 2010 de 7H à 9H45.

Lieu : Circuit de Mérignac

- 1<sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs le dimanche 26 septembre 2010 à 10H00

Lieu : Circuit de Mérignac

- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 10H15.

- Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

- Essais chronométrés le 26 septembre 2010, de 10H30 à 12H00.

- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12H15.

- Course : → 1<sup>ère</sup> manche le 26 septembre 2010 de 12H30 à 14H00.

→ 2<sup>ème</sup> manche le 26 septembre 2010 de 14H15 à 15H45.

→ 3<sup>ème</sup> manche le 26 septembre 2010 de 16H00 à 17H30.

- Les horaires des essais et de la course sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- Affichage des résultats provisoires 15 min après la fin de l'épreuve, lieu : Circuit de Mérignac

- Parc fermé final, lieu : Circuit de Mérignac

- Remise des Prix le 26 septembre 2010, 30 min après l'affichage des résultats.

Lieu : Circuit de Mérignac

### 1.3p Vérifications :

- Voir article 1.2 p.

- Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage SERRE

Adresse : 8 Avenue de Canterane-33650 St Médard d'Eyrans Tél. :05 56 72 77 79

- Taux horaire de la main d'œuvre : 45€ TTC maxi

- Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et leur passeport technique (sauf pour le groupe Loisir).

- Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de la fermeture de contrôle soit à 9H45.

### 1.5p Dispositions particulières :

- Néant.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1p. Engagements :

- Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante:

**Marie-Claire VALENTINI**  
155 Avenue Maréchal Gallieni  
appt.39 Résidence Beaurepaire  
33700 MERIGNAC

☎ : 06 83 50 21 68 ✉ : 05 56 59 19 50

contact@asacm.com

- La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 23 septembre 2010 à 24H00.

- Les frais de participation sont fixés à 95€ et 65€ en catégorie Loisir. Les concurrents licenciés à l'ASACM bénéficieront d'une réduction de ces frais à 80€ et 50€ respectivement.

- Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation pour être pris en compte.
- Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1p. Voitures admises :**

- Le nombre des voitures admises est fixé à 130 dont 50 peuvent être réservées au Groupe Loisir.
- Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (voir tableau épreuves).
- Seront confondus les groupes suivants :  
FC+FS+F2000    N+FN    A+FA    C3+CM+CN    D/E
- Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

**Le niveau sonore maximal autorisé est de 100 dbA.**

## **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

- Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.  
Publicité obligatoire et optionnelle : Voir additif

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

- Les prescriptions des règles techniques et de sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

### **6.1p. Parcours :**

- Le Slalom Poursuite a le parcours suivant : un tour complet du circuit de Mérignac
- La course se déroulera en 3 manches.
- Procédure de départ : aux feux. Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.
- Départ : à la tour
- Arrivée : à la tour
- Longueur du parcours : 1700 mètres

### **6.5p. Parc Concurrents :**

- Le parc concurrents sera situé au Circuit de Mérignac.
- Le parc concurrents sera accessible à partir de 6h30, le 26 septembre 2010.
- Les remorques devront être garées dans le Parc Concurrents.

### **6.6p. Parc Fermé Final :**

- Voir article 1.2p.

### **6.7p. Tableaux d'Affichage :**

- Les tableaux d'affichage seront placés :
  - ➔ Pendant les essais et la course : Circuit de Mérignac
  - ➔ Pendant les vérifications : Circuit de Mérignac
  - ➔ Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : Circuit de Mérignac

- Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### 6.8p. Permanence :

- Pendant la manifestation, une permanence sera organisée.

Lieu : Bureau d'accueil du Circuit de Mérignac à partir de 6h30.

- **Téléphone permanence n° 06 83 50 21 68**
- Centre de secours le plus proche : **SAMU 33000 BORDEAUX**  
Téléphone : 05 56 96 70 70  
URGENCE : 15 ou 112 (portable)

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.2p. Conférence aux pilotes (briefing) :

- Néant.

### 7.3p. Course :

- Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.
- Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP.

### 7.4p. Echauffement des pneumatiques :

**TOUT MOYEN DE CHAUFFE DES PNEUMATIQUES EST INTERDIT, SOUS PEINE D'EXCLUSION DE L'EPREUVE.**

## ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille de parcours renversée ou déplacée = pénalité de 2 secondes ajoutée au temps réalisé par le pilote dans la manche.
- Quille d'arrivée renversée ou déplacée = pénalité de 2 secondes ajoutée au temps réalisé par le pilote dans la manche.
- .→ Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

- Le classement sera établi sur la meilleure des manches.
- Les classements provisoires seront affichés 15 min après la fin de l'épreuve et seront établis de la façon suivante :
  - 1 classement général,
  - 1 classement général féminin,
  - 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
  - 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.
- Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

- Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

### **10.1p. Trophées :**

- Néant.

### **10.2p.et 10.3p Prix et Coupes :**

- La répartition des prix se fera de la façon suivante :

<b>Classement général</b>	1 <sup>ier</sup>	une coupe et un lot
	2 <sup>ème</sup>	une coupe et un lot
	3 <sup>ème</sup>	une coupe et un lot
<b>Classement groupe</b>	1 <sup>ier</sup>	une coupe et un lot
	2 <sup>ème</sup>	une coupe et un lot
	3 <sup>ème</sup>	une coupe et un lot
<b>Classement classe</b>	1 <sup>ier</sup>	une coupe et un lot
	2 <sup>ème</sup>	une coupe et un lot
	3 <sup>ème</sup>	une coupe et un lot
<b>Classement féminin</b>	1 <sup>ière</sup>	une coupe et un lot

- Tous les participants seront récompensés.

- Les coupes ne sont pas cumulables.
- Les lots ne sont pas cumulables.

### **10.4p. Podium (facultatif):**

- Néant.

### **10.5p. Remise des Prix et Coupes :**

- Voir article 1.2p.